



FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

"RANDO AU CLAIR DE LUNE" SAMEDI 4 FEVRIER 2023

N° d'inscription

NOM : PRENOM :

Date de naissance : / /

Enfant de moins de 12 ans né(e) après le 4 février 2011 : oui non

Code postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) :

E-mail :

Vos données personnelles sont recueillies dans le cadre exclusif de la randonnée et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

PARCOURS PEDESTRE CHOISI (en attente validation distances) : 8 kms environ 12 kms environ

Le tarif de l'inscription est de 10€ et de 7€ pour les enfants de moins de 12 ans. Ce prix comprend sur le parcours : un ravitaillement sucré et salé et une boisson chaude et à l'arrivée un repas : soupe, fromage, dessert. **Attention nombre limité de participants à 200 personnes.**

REGLEMENT

- **Lampe frontale ou thoracique en état de marche obligatoire et gilet fluorescent fortement conseillé.**
- **Les mineurs (moins de 18 ans)** devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Tous les participants devront emprunter et suivre l'itinéraire balisé à l'aide de banderoles de couleur et rétro-réfléchissantes.
- **Les départs se feront entre 17h00 et 19h00.** Les participants devront partir en respectant ces horaires, **il n'y aura aucun départ possible après le serre-file.**
- Les participants emprunteront des parcours essentiellement sur chemins forestiers ou de randonnée, ils croiseront des portions de route ou de chemin ouverts à la circulation : **ils devront se conformer scrupuleusement aux règles du code de la route s'y appliquant.**
- **Les participants devront respecter les sites (et leurs occupants) ouverts exceptionnellement** avec l'aimable autorisation de leurs propriétaires le jour de la randonnée : ils ne devront pas repasser ultérieurement sur ces zones privées. De même, ils devront prendre soin de la nature en général. **Des poubelles seront mises à leur disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.**
- L'organisation est titulaire d'une assurance responsabilité civile ; **chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité** et les garanties de son assurance quant au préjudice qu'il pourrait subir ou faire subir à autrui, en cas de vol, accident ou dégradation, avant, pendant ou après l'épreuve.
- Chaque participant certifie être en **condition physique suffisante** pour la randonnée choisie et décharge l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou matérielle.

Merci de bien vouloir compléter et signer ce bulletin et l'envoyer avec votre règlement (uniquement par chèque) **au plus tard le samedi 28 janvier 2023 à l'ordre du Comité des Fêtes de Saint Vêrand à cette adresse**

Martine INARD - 82 Chemin des Fragons - 38160 SAINT VERAND

Pour acceptation, le

signature obligatoire